

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

1<sup>re</sup> SESSION, 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE, ONTARIO  
69 ELIZABETH II, 2020

# Projet de loi 173

## Loi proclamant le Jour de l'Ontario

**M. M. Parsa**

**Projet de loi de député**

1<sup>re</sup> lecture      24 février 2020  
2<sup>e</sup> lecture  
3<sup>e</sup> lecture  
Sanction royale



## Loi proclamant le Jour de l'Ontario

### Préambule

Quelque 14 500 000 personnes, soit 38 % de la population du Canada, vivent en Ontario, province riche et diversifiée dont les résidents ont fait par le passé et font encore d'incalculables contributions à la longue et illustre histoire du Canada.

En proclamant le 1er juin Jour de l'Ontario, la province de l'Ontario reconnaît les contributions que les Ontariens et Ontariennes ont apportées au tissu social, économique, politique et culturel de l'Ontario. Le Jour de l'Ontario est également l'occasion de se souvenir des rôles importants que les résidents de l'Ontario ont joués et continuent de jouer au Canada, de les célébrer et d'en transmettre l'importance aux générations à venir.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

### Jour de l'Ontario

1 Le 1<sup>er</sup> juin de chaque année est proclamé Jour de l'Ontario.

### Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

### Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2020 sur le Jour de l'Ontario*.

---

### NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 1<sup>er</sup> juin de chaque année Jour de l'Ontario.